

Conseil municipal | Séance du 6 juillet 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2023-07-06-13 | Personnel communal - Tableau des emplois Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 25

Date de convocation : 30 juin 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 06 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Karine Pégon

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour faire suite à l'évolution des organisations présentée au Comité social territorial du 8 juin 2023, il convient de procéder à des modifications du tableau des emplois.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.3131-1 et L.411-1 à L.411-9,
- Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,
- La délibération n°2018-06-28-18 modifiée du Conseil municipal du 28 juin 2018 fixant le tableau des emplois permanents de la collectivité,

Considérant :

- Les évolutions d'organisations présentées au Comité social territorial du 8 juin 2023,

Décide :

- De procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :
 - **Département information et communication**
 - Suppression d'un poste d'Agente/agent de gestion administrative relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - Création d'un poste d'Assistante/assistant administrative et financière relevant du grade de rédacteur avec un déroulement sur les grades de rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.
 - **Département des sports**
 - Suppression d'un poste de Responsable division logistique relevant du grade d'adjoint agent de maîtrise avec un déroulement sur le grade d'agent de maîtrise principal à temps complet,
 - Création d'un poste de Responsable division équipement sportif relevant du grade de technicien avec un déroulement sur les grades de Technicien principal de 2^{ème} classe, Technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet.
 - **Département accès aux droits et développement social**
 - Création d'un poste de Coordinatrice/coordonateur accès aux soins et santé mentale relevant du grade d'attaché, psychologue de classe normale avec un

déroulement sur les grades d'Attaché principal, psychologue hors classe à temps complet.

- Suppression d'un poste de Coordinatrice/coordonateur contrat local de santé et atelier santé ville relevant du grade d'attaché avec un déroulement sur le grade d'Attaché principal à temps complet,
- Création d'un poste de coordinatrice/coordonateur « Promotion de la santé » et « Atelier Santé Ville » relevant du grade d'attaché, infirmiers en soins généraux et cadre de santé avec un déroulement sur les grades d'Attaché principal, infirmier de soins généraux hors classe, cadre de santé de 1^{ère} classe, cadre supérieur de santé à temps complet.
- Suppression d'un poste de Responsable du département accès au droit et développement social relevant du grade d'attaché avec un déroulement sur le grade d'Attaché principal à temps complet,
- Création d'un poste de Responsable du département accès au droit et développement social relevant du grade d'attaché et d'assistant socioéducatif de 2^{ème} classe avec un déroulement sur les grades d'Attaché principal et Assistant socioéducatif de classe exceptionnelle à temps complet.
- Suppression de deux postes d'agent de développement social local relevant du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Création de deux postes d'agent de développement social local relevant du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, animateur principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur les grades de rédacteur principal de 1^{ère} classe, animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Suppression d'un poste de chargée/chargé d'accès aux droits relevant du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Création d'un poste de cheffe/chef de projet « Accès aux droits relevant du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, animateur principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur les grades de rédacteur principal de 1^{ère} classe, animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- **Département des centres socioculturels et de la jeunesse**
 - Suppression d'un poste de Responsable de division Jean-Prévost relevant du grade d'animateur avec un déroulement sur les grades d'Animateur principal de 2^{ème} classe et Animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - Suppression d'un poste de division Georges-Dezirié relevant du grade d'Animateur principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - Création d'un poste de Responsable de division Georges Dezirié relevant du grade d'attaché avec un déroulement sur le grade d'Attaché principal à temps complet.
 - Création d'un poste de Responsable de division Jean-Prévost relevant du grade d'attaché avec un déroulement sur le grade d'Attaché principal à temps complet.
- **Département tranquillité publique**
 - Suppression d'un poste de Surveillante/surveillant parcs et jardins relevant du grade d'adjoint technique territorial avec un déroulement sur les grades

d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et principal de 1^{ère} classe à temps complet,

- Suppression d'un poste de Coordinatrice/coordonnateur de prévention relevant du grade d'attaché avec un déroulement sur le grade d'Attaché principal à temps complet.
- Création d'un poste de Chargée/chargé de prévention de la délinquance relevant du grade d'attaché et d'assistant socioéducatif de 2^{ème} classe avec un déroulement sur les grades d'Attaché principal et Assistant socioéducatif de classe exceptionnelle à temps complet.
- **Département des affaires scolaires et de l'enfance**
 - Création de 7 postes de Directeur adjoint relevant du grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet.
 - Création de 9 postes d'Animatrice/animateur d'espaces éducatifs 32h relevant du grade d'adjoint d'animation à temps non complet 32 heures du 31/08/2023 au 07/07/2024.
- **Département ressources et relations humaines**
 - Suppression d'un poste de conseillère/conseiller en organisation référente/référent gestion du temps relevant du grade d'attaché avec un déroulement sur le grade d'Attaché principal à temps complet.
 - Création d'un poste d'administratrice fonctionnelle/administrateur fonctionnel SIRH référente/référent gestion du temps relevant du grade d'attaché et d'ingénieur avec un déroulement sur le grade d'Attaché principal et Ingénieur principal à temps complet.

Précise que :

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Madame Karine Pégon

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/07/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20230706-lmc131172-DE-1-1

Affiché ou notifié le 11 juillet 2023